

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

RAPPORTEUR : C. GOUBIE

Délibération n° 2026-093

L'an Deux Mille vingt-six, le lundi 18 mai à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 58, 59 puis 60 en vertu de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 12 mai 2026.

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DELMARÈS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET(1), Jean-Jacques CHAPPELLET, Olivier DUPUY(2), Pascal LIABASTE, Thierry AUROY-PEYTOU, Hélène LEHMANN, Alain CASTANG, Christophe GAUTHIER, Jean-François JEANTE, Julien CHOUET, Cyril GOUBIE, Lionel LACOMBE, Catherine TAVEAU, Pascal PRÉVOT, Sylvie RIVIÈRE, Cédric LOUGRAT, Emmanuel GUICHARD, Georges BASSI, Jean-Claude BONNAMY, Roseline HELLE, Anthony CASTAING, Christine FRANÇOIS, Patrick VERGNOL, Hélène CORMIER, Daniel GRUNTZ, Sylvie LECOCCQ, Gaëlle EYRAGNE, Michel TERREAUX, Jean-Pierre FAURE, Jean-Roland GUY, Bernard MÉTIFET, Roger AUBRY, Geneviève TRESSOS, Christian SAUVANET, Christian SAUBADU, François DUHANT, Christophe ROUSSEAU(1), Laurent PESLERBE, Annabel LAVOIR, Valérie BOURNAZEL, William DESPUJOLS, Thierry ROUX, Philippe BIARD, Fabienne MARCOT, Philippe MALLARD, Valérie ROMANELLO, Arnaud DELAIR, Vanessa GOGUILLON, Nadia CHAFIK, Farid EL KADI, Julie TÉJÉRIZO, Sandra HEBLE, Sandrine HALTER, Jonathan PRIOLEAUD, Joëlle BELUGUE (remplace Julien VANDERSTRAETEN), Joaquina WEINBERG(3), Séverine PONS, Gaëlle SCHNEIDER, Christian GÉRARD.

ÉTAIENT ABSENTS (avec procuration) :

Olivier DUPUY a donné pouvoir à Cyril GOUBIE jusqu'à son arrivée dossier n°9
Serge PRADIER a donné pouvoir à Valérie ROMANELLO
Thierry LARELLE a donné pouvoir à Hélène LEHMANN
Pascal DELTEIL a donné pouvoir à Arnaud DELAIR
Jean-François MAGNOL a donné pouvoir à Emmanuel GUICHARD
Jean-Pierre FRAY a donné pouvoir à Thierry AUROY PEYTOU
Jean-Luc MARCILLAC a donné pouvoir à François DUHANT
Philippe GRÉGOIRE a donné pouvoir à Patrick VERGNOL
Jacqueline SIMONNET a donné pouvoir à Christine FRANÇOIS
Jean-Michel DREUIL a donné pouvoir à Christian SAUVANET
Laurence ROUAN a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD
Raphaëlle LAFAYE a donné pouvoir à Geneviève TRESSOS
Joaquina WEINBERG a donné pouvoir à Christophe ROUSSEAU
Agathe SAUMET-ROCHE a donné pouvoir à Philippe MALLARD

(1) arrivés avant vote du dossier n° 1 « Budget principal et budgets annexes – CFU 2025 - Adoption »

(2) arrivé avant vote du dossier n° 9 « Taxe de séjour sur le territoire communautaire - modification »

(3) arrivée après le vote du dossier n°21 « GEMAPI – Acquisition de la parcelle BZ 740 à Bergerac – Modification »

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Claude BONNAMY

BUDGET ANNEXE « CENTRE ÉVÈNEMENTIEL » – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications budgétaires présentées ci-après concernant le budget annexe « Centre Évènementiel ».

Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
 FONCTIONNEMENT				
<i>Opérations réelles</i>				
011	6156	Contrats de maintenance	75 000.00 €	
75	75822	Prise en charge du déficit par le budget principal		75 000.00 €
<i>Opérations d'ordre</i>				
TOTAL Fonctionnement			75 000.00 €	75 000.00 €
 INVESTISSEMENT				
<i>Opérations réelles</i>				
13	1388	Autres subventions non transférables - Autres		800 092.00 €
16	1641	Emprunts		181 500.00 €
21	21321	Immeuble de rapport	4 600.00 €	
21	2188	Autres immobilisations corporelles - Autres	101 900.00 €	
23	2313	Constructions	875 092.00 €	
<i>Opérations d'ordre</i>				
041	21848		47 324.00 €	
041	2313			47 324.00 €
TOTAL Investissement			1 028 916.00 €	1 028 916.00 €
TOTAL			1 103 916.00 €	1 103 916.00 €

En fonctionnement, ces écritures ont pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires pour le marché global de performance (M.G.P.). En investissement, elles ont pour objectif d'assurer la couverture du capital des annuités d'emprunt (et du déficit d'investissement reporté) par les ressources propres d'investissement et d'ajuster les crédits ouverts pour le règlement des derniers travaux (financement par de l'emprunt).

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la décision modificative n°1 concernant le budget annexe « Centre Évènementiel » telle que présentée ci-dessus.

DÉCISION :

Adopté par 72 voix pour.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits à Bergerac ce lundi 18 mai 2026.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois, à compter des formalités de publication électronique et de transmission en Préfecture.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Claude BONNAMY

Le Président du Conseil Communautaire

Frédéric DELMARÈS

